

NG. J
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 21 septembre 1953.

SHANGUGU



9705

OBJET:

Renseignements R.A. 1954.

A Tous les Chefs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint des formulaires destinés à l'inscription des renseignements nécessaires pour le rapport annuel du Territoire de Ruhengeri.

Ces formulaires sont conçus de façon telle que vous n'avez qu'à y inscrire vos réponses.

Je vous prie de veiller à faire cela proprement et avec précision, après avoir bien pris connaissance de ce qu'on vous demande exactement.

6. Questionnaire
Un ~~exemplaire~~ du formulaire devra me faire retour pour le *1.12.54* au plus tard.

Vous pouvez voir, à l'étude du formulaire qu'il y a des renseignements que vous pouvez déjà indiquer ou calculer sans attendre le dernier jour. Commencez dès aujourd'hui.

Je vous prie de veiller à l'exactitude de vos additions comme à la concordance des renseignements entre les diverses pages.

Les chefs dont la chefferie se compose de deux provinces donneront les statistiques soit par province soit par chefferie selon ce qui est demandé.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.
M. POCHET, A.T.A. Ppl.-

Province =

NOM DU S/CHEF	NOMS DES COLLINES:	HOMMES	FEMMES	ENFANTS
	:(souligner le nom:	ABAGABO	ABAGORE	ABANA
	:de la colline pri:	H.A.V:Vieux	Total	Supplémentaires:Toutes les au-
	:ncipale qui est	:Infirmes:	des	légitimes.
	:celle qui donne	:hommes:	(mariées avant	-légitimes
	:son nom à la s/	:	le 1.5.52)	-illégitimes
	:chefferie)	:	:	-S/tutelle,etc.
IZINA RY'UMUTWA-	AMAZINA Y'IMISOZI:	Abaso:	Abasaza	Bose
LE W'UMUSOZI	:(Ugomba guca umu-	ra	Ibimuga	hamwe
	:rongo mansi y'umu:	:	:	re ya 1.5.52
	:sozi witiriwe s/	:	:	pour
	:chefferie)	:	:	IS
				Disparus
				de l'EI

D. Recensement et population totale.

- En ce qui concerne Ruhengeri il n'y a plus lieu de distinguer entre population RECENSEE ou dénombrée; tout est recensé.

x x x

- Pour les renseignements chiffrés, se référer au questionnaire relatif aux pages 3 - 4 - 5 ./A.I.M.O.

page 7 = Sans objet

page 8 = Renseignements sont connus
Voir R.A anciens

page 9 = Sans objet

Chefferie de

Intara ya.
-----a) INDICE DE CIVILISATION:IKIMENYETSO CY'AMAJYAMBERE:

- 1)
- Nombre de s/chefs lettrés
-
- (sachant lire et écrire)

R.-:

Umubare w'abatware b'imisozi
bazi kwandika
(kumenya gusoma no kwandika)

- 2)
- Nombre de s/chefs connaissant
-
- le français

R.-:

Umubare w'abatware b'imisozi
bazi igifransa

- 3)
- Nombre de s/chefs possédant une
-
- maison en briques

R.-:

Umubare w'abatware b'imisozi bafite
inzu z'amatafarib) INDICE DE CHRISTIANISATION:IKIMENYETSO CY'UBUKRISTU:

- 1)
- Nombre de sous-chefs catholiques
-
- Umubare w'abatware b'imisozi bali
-
- muli gatolika

R.-:

- 2)
- Nombre de sous-chefs protestants C.M.S.
-
- Umubare w'abatware b'imisozi bali mu
-
- ba protestanti C.M.S

R.-:

- 3)
- Nombre de sous-chefs adventistes
-
- Umubare w'abatware b'imisozi bali muli
-
- adventisti

R.-:

- 4)
- ~~Nombre de sous-chefs~~
- Nombre de sous-chefs
-
- païens
-
- Umubare w'abatware b'imisozi b'abapagani

R.-:

- 5)
- Nombre de sous-chefs polygames
-
- Umubare w'abatware b'imisozi bafite
-
- abagore benci.

R.-:

Chefferie de

Intara ya.

1/ Nombre de conseil de chefferie en 1954: R.-
Umubare w'inama z'Intara muli 1954.

2/ Nombre de conseil de s/chefferies en 1954: R.-
(chiffre total pour la chefferie)
Umubare w'inama z'imisozi muli 1954.
(umubare w'inama zose zabaye mu Intara)

3/ Commentaires sur l'organisation et le fonctionnement des conseils de chefferie et de s/chefferies.

Quelles sont les difficultés rencontrées?

Atmosphère des réunions.

Que pensez-vous de ces conseils / Qu'en pense le peuple.

Dites ici ce que vous croyez devoir dire sur la question afin d'éclairer l'Administrateur de Territoire sur le sujet.

Ibisobanuro byerekeye imitegekere n'imigendere y'inama z'Intara niz'Imisozi.

N'ibiki byabaruhije mulizo nama?

Imimerere yizo nama.

Muratekerezaho iki cyizwa nama / Rubanda rwo ruzitekerezaho iki.

Vuga aha icyo wumva ukwiye kuvuga kugirango l'Administrateur de Territoire asobanukirwe kubyerekeye ibyongibyo.

Iyimuka ry'abaturatione.

Chefferie de

Intara ya
-----A/2) Changements de population ayant eu lieu durant l'année
(depuis dernier R.A)Nombre de personnes venues s'installer dans votre chefferie
venant du:

Abaturatione bimutse muruyu mwaka (kuva kuli R.A iheruka)

Umubare w'abantu baje kubaka mu Intara yawe bava:

	: Hommes	: Femmes	: Garçons	: Filles
	: Abagabo	: Abagore	: Abahungu	: Abakobga
MULERA	:	:	:	:
BUKAMBA-NDORWA	:	:	:	:
KIBALI-BUBERUKA	:	:	:	:
BUGARURA	:	:	:	:
BUKONYA	:	:	:	:
BUHOMA-RWANKERI	:	:	:	:
	:	:	:	:
TOTAL	:	:	:	:
	:	:	:	:
	:	:	:	:

Chiffre de
Intérêt de

1/2) Changements de population ayant eu lieu durant l'année
(depuis le 1.1.1.1)
Nombre de personnes venues s'installer dans votre commune
venant de :
Absence de données (voir R.A. 12.1.1.1)
Nombre de personnes venues s'installer dans votre commune :

: Hommes : Femmes : Enfants : Total				
: Aborigènes : Immigrés : Étrangers : Total				
:	:	:	:	ALGERIA
:	:	:	:	BURUNDI-INDIA
:	:	:	:	ETHIOPIA-INDIA
:	:	:	:	GUINEA
:	:	:	:	INDONESIA
:	:	:	:	INDONESIA-INDIA
:	:	:	:	INDONESIA-INDIA
:	:	:	:	INDONESIA-INDIA
:	:	:	:	INDONESIA-INDIA
:	:	:	:	TOTAL

Insisiro / Ihinga / Iyorora.

Intara ya:

Insisiro z'abaturatione.

(x) Les chiffres des colonnes 4 et 5 pourront servir pour la rubrique "Campagnes" de la page 48 du R.A/A.I.M.O

..... : 121

1/- Reconnaissance des populations.
Insatit'e d'habitat.

page 16 = Emigration vers le Kivu.

Tenir compte exclusivement des statistiques M.I.B Goma.
Les renseignements demandés aux chefs ne devront servir
qu'à titre d'indication seulement.

x x x

page 17 = Travailleurs recrutés pour le Congo

Pour les renseignements

Voir statistiques trimestrielles (pièce périodique) re-
latives au recrutement.

x x x

page 18 = Travailleurs recrutés pour les territoires britanniques.

Pour renseignements voir les statistiques trimestrielles
(pièce périodique) relatives au recrutement.

Abimukiye muli Kivu.

Zones d'émigration du
Aho bimukiye

: Gishari : Mushari : Mokoto
: (Masisi): (Rutshuru): (Masisi)

1. Nombre de familles émigrées anté-
rieurement à 1954.

Umubare w'abantu bubatse bimutse
mbere ya 1954.

2. Nombre de familles émigrées durant
cette année

Umubare w'abantu bubatse bimutse
muruyu mwaka

3. Nombre de familles revenues
rentrées au Ruanda durant cette année

Umubare w'abantu bubatse bagarutse
batashye
mu Ruanda muruyu mwaka

4. Total (1+2) = 3

Total Emigration fin 1954.

Total y'abagiye umwakā wa 1954
ushize.

Emigration volontaire.Abiyimuye kubushake.

Le tableau ci-dessous doit renseigner le nombre des émigrants volontaires saisonniers ou non à destination de l'étranger: Congo - Uganda.....etc.....

(Il ne faut pas ^{leur} compter pour ce tableau des émigrés au Kivu par les soins de la M.I.B. Goma ni des travailleurs régulièrement recrutés par des Sociétés, Colons....etc...)

Il ne faut considérer que les indigènes partis volontairement vers l'extérieur.

Tableau iraha hepfo igomba kumenyesha umubare wabiyimuye babyishakiye bagiye bazagaruka cyanga bazahamayo, bakagenda bagana mumahanga ya: Congo - Uganda.....etc.....

(Muliyo tableau ntimugomba kubaliramo abimukiye muli Kivu bimuwe na M.I.B. Goma, cyanga abakozi bagenda buli gihe bajyanywe na za Sociétés, Colons...etc...)

Mugomba kureba gusa abijyanye kubushake bgabo bakajya mumahanga.

Indigènes partis à l'étranger durant l'année =
Abaturage bagiye mumahanga muruyu mwaka

Indigènes revenus dans le Territoire durant l'année =
Abaturage bagarutse mu Icyaro muruyu mwaka

Différence en + ou -
Igisigaye mu + cyanga -

JURIDICTIONS INDIGENES DES CHEFFERIES.- INKIKO Z'ABIRABURA ZO MUNTARA

TRIBUNAL DE LA CHEFFERIE DE: . . .
URUKIKO RW'INTARA YA : . . .

Nombre d'affaires en litiges au début de l'année (dernier R.A) R.
Umubare w'imanza zitaracibwa muntangiro y'umwaka (R.A iheruka)

Nombre d'affaires inscrites depuis le dernier R.A. R.
Umubare w'imanza zanditswe kuva kuli R.A. iheruka.

Nombre d'affaires jugées pendant cette année. R.
Umubare w'imanza zaciwe muruyu mwaka

Nombre d'affaires en litige fin de l'année en cours. R.
Umubare w'imanza zitaracibwa mw'ishira ryuyu mwaka

Montant des frais d'inscription au rôle R.
Umubare w'amafranga yo kwandikisha urubanza barega

Montant des frais de procédure. R.
Umubare w'amafranga yuko baciye urubanza

Montant des droits proportionnels de 4% R.
Umubare w'amafranga ya 4%

Montant des amendes infligées R.
Umubare w'amahazabu yaciwe

Montant des amendes perçues R.
Umubare w'amahazabu yakiliwe

Montant des inkwano R.
Umubare w'inkwano

Montant des contrats d'ubugaragu R.
Umubare w'amafranga yakiliwe mw'isezerana ry'ubugaragu

Montant des autres contrats R.
Umubare w'amafranga yandi masezerano

TOTAL:

Nombre de dots enregistrées pendant l'année R.
par votre tribunal
Umubare w'inkwano zanditswe n'urukiko rwawe muruyu mwaka.

Nombre de contrats d'ubugaragu enregistrés cette R.
année par votre tribunal
Umubare w'amasezerano y'ubugaragu yanditswe n'urukiko rwawe muruyu mwaka

Nombre de contrats d'Ubugake dissous cette année R.
par votre Tribunal
Umubare w'amasezerano y'Ubugake yakuweho n'urukiko rwawe muruyu mwaka

Nombre des autres actes de notoriété enregistrés cette R.
année par votre Tribunal
Umubare w'andi masezerano yanditswe n'urukiko rwawe muruyu mwaka.

NOTE: Toutes ces statistiques judiciaires doivent porter sur 10 mois
(octobre compris)
Il faut donc les établir au 1.11.54 mais il faut commencer les
statistiques de suite et les compléter plus tard.

ICYITONDERWA: Ibyo byose byerekeye inkiko maze kubabaza n'iby'amezi 10
(nzeri irimo) mugomba lero kubikora kuli 1.11.54 aliko mugomba gutangira
ubu mukazabyuzuzanya hanyuma.

Montant des frais d'inscription en rôle
Montant des frais de procédure
Montant des droits proportionnels de 4 %
Montant des amendes infligées
Montant des amendes verbales
Montant des infractions
Montant des contraventions d'ordre public
Montant des autres contraventions

TOTAL:

Nombre de décisions enregistrées pendant l'année
par votre tribunal
Nombre de contraventions d'ordre public enregistrées cette
année par votre tribunal
Nombre de contraventions d'ordre public enregistrées cette
année par votre tribunal
Nombre de contraventions d'ordre public enregistrées cette
année par votre tribunal
Nombre de contraventions d'ordre public enregistrées cette
année par votre tribunal
Nombre de contraventions d'ordre public enregistrées cette
année par votre tribunal

JURIDICTIONS INDIGENES - INKIKO Z'ABIRABURA.

TRIBUNAL DE TERRITOIRE DE RUHENGARI SIEGEANT AU 1ER DEGRE.

URUKIKO RW'ICYARO CYA RUHENGARI RWITANGIRIYE URUBANZA.

Nombre d'affaires en litiges au début de l'année: R.-
 Umubare w'imanza zitaracibwa umwaka utangira

Nombre d'affaires inscrites depuis le dernier R.A. R.-
 Umubare w'imanza zanditswe kuva kuli R.A iheruka

Nombre d'affaires jugées pendant cette année. R.-
 Umubare w'imanza zakijijwe muluyu mwaka

Nombre d'affaires en litige fin de l'année en cours. R.-
 Umubare w'imanza zitaracibwa mw'ishira ryuyu mwaka

Montant des frais d'inscription au rôle R.-
 Umubare w'amafranga yo kwandikisha urubanza barega

Montant des frais de procédure R.-
 Umubare w'amafranga yuko baciye urubanza

Montant des droits proportionnels de 4% R.-
 Umubare w'amafranga ya 4%

Montant des amendes infligées R.-
 Umubare w'amahazabu yaciwe

Montant des amendes perçues R.-
 Umubare w'amahazabu yakiliwe

Montant des inkwano R.-
 Umubare w'inkwano

Montant des contrats d'ubugaragu R.-
 Umubare w'amafranga yakiliwe mw'isezerana ry'ubugaragu.

Montant des autres contrats R.-
 Umubare w'amafranga yandi masezerano

TOTAL:

Nombre de contrats d'Ubugaragu dissous cette année
 par le Tribunal Indigène de Territoire R.-

Umubare w'amasezerano yakuweho muluyu mwaka
 n'Urukiko rw'Icyaro.

NOTE: Toutes ces statistiques judiciaires doivent porter sur 10 mois
(octobre compris)
Il faut donc les établir au 1.11.54 mais il faut commencer les
statistiques de suite et les compléter plus tard.

ICYITONDERWA: Ibyo byose byerekeye inkiko maze kubabaza n'iby'amezi 10
(nzeri irimo)
Mugomba lero kubikora kuli 1.11.54 aliko mugomba gutangira
ubu mukazabyuzuza hanyuma.

R.-	Nombre d'affaires en litige au début de l'année	Nombre d'affaires en litige au début de l'année
R.-	Nombre d'affaires instruites depuis le début de l'année	Nombre d'affaires instruites depuis le début de l'année
R.-	Nombre d'affaires jugées pendant cette année	Nombre d'affaires jugées pendant cette année
R.-	Nombre d'affaires en litige fin de l'année en cours	Nombre d'affaires en litige fin de l'année en cours
R.-	Montant des frais d'inscription au rôle	Montant des frais d'inscription au rôle
R.-	Montant des frais de procédure	Montant des frais de procédure
R.-	Montant des droits proportionnels de 4%	Montant des droits proportionnels de 4%
R.-	Montant des amendes infligées	Montant des amendes infligées
R.-	Montant des amendes pécuniaires	Montant des amendes pécuniaires
R.-	Montant des amendes corporelles	Montant des amendes corporelles
R.-	Montant des condamnations d'indemnité	Montant des condamnations d'indemnité
R.-	Montant des autres condamnations	Montant des autres condamnations
	TOTAL:	
R.-	Nombre de condamnations d'indemnité infligées par le Tribunal Indigène de Territoire	Nombre de condamnations d'indemnité infligées par le Tribunal Indigène de Territoire
	Nombre d'indemnités payées	Nombre d'indemnités payées

JURIDICTIONS INDIGENES - INKIKO Z'ABIRABURA.TRIBUNAL DE TERRITOIRE DE RUHENGURI SIEGEANT AU 2^{EME} DEGRE (APPEL).

URUKIKO RW'ICYARO CYA RUHENGURI RWAJULIWE.

Nombre d'affaires en litiges au début de l'année: R.-
 Umubare w'imanza zitaracibwa umwaka utangira

Nombre d'affaires inscrites depuis le dernier R.A. R.-
 Umubare w'imanza zanditswe kuva kuli R.A iheruka

Nombre d'affaires jugées pendant cette année. R.-
 Umubare w'imanza zakijijwe muluyu mwaka

Nombre d'affaires en litige fin de l'année en cours. R.-
 Umubare w'imanza zitaracibwa mw'ishira ryuyu mwaka

Montant des frais d'inscription au rôle R.-
 Umubare w'amafranga yo kwandikisha urubanza barega

Montant des frais de procédure R.-
 Umubare w'amafranga yuko baciye urubanza

Montant des droits proportionnels de 4% R.-
 Umubare w'amafranga ya 4%

Montant des amendes infligées R.-
 Umubare w'amahazabu yaciwe

Montant des amendes perçues R.-
 Umubare w'amahazabu yakiliwe

Montant des inkwano R.-
 Umubare w'inkwano

Montant des contrats d'ubugaragu R.-
 Umubare w'amafranga yakiliwe mw'isezerana ry'ubugaragu.

Montant des autres contrats R.-
 Umubare w'amafranga yandi masezerano

TOTAL:

Nombre de contrats d'Ubuhake disseus cette année
 par le Tribunal Indigène de Territoire R.-

Umubare w'amasezerano yakuweho muluyu mwaka
 n'Urakiko rw'Icyaro.

NOTE: Toutes ces statistiques judiciaires doivent porter sur 10 mois
(octobre compris)

Il faut donc les établir au 1.11.54 mais il faut commencer les
statistiques de suite et les compléter plus tard.

ICYITONDERWA: Ibyo byose byerekeye inkiko maze kubabaza n'iby'amezi 10
(nzeri irimo)
Mugomba lero kubikora kuri 1.11.54 aliko mugomba gutangira
ubu mukazabyuzuzanya hanyuma.

Logements des indigènes.

Amacumbi y'abaturatione.

Chefferie de

Intara ya.

Nombre d'habitations en matériaux durables:	construites
et qui existent dans le territoire	
	: sur fonds : sans interven-
	: d'avance : tion du fonds
	: : d'avances
Umubare w'amazu yubatswe mumatafari n'ama-	yubatswe
buye kandi ari muli territoire	
	: n'amafran- : nt'amafranga y'
	: ga y'umwen : umwenda
	: da :
a) appartenant à des notables (=membres des	
conseils) :	néant :
ay'abanyatshyubahiro (abatowe munama) :	ntayo :
b) appartenant à des indigènes non chefs,	
sous-chefs, notables :	néant :
ay'abaturatione batar'abatware b'intara,	
ab'imisozi, abanyatshyubahiro :	ntayo :
Total :	:

:p.49/40:

Habitations en matériaux durables existant dans le territoire cons-
truites sans intervention du fonds d'avance.

Amazu y'amatafari n'amabuye ari muli territoire kandi yubatswe
batiliwe baka umwenda.

- existant au 1.1.1954 =
- ayaliho kuli 1.1.1954
- construites durant l'année 1954.=
- ayubatswe muli 1954.
- En voie de construction en 1954.=
- Atshyubakwa muli 1954.

NOTE: -Pour les renseignements 1°)campagnes de la page 48 voir page 15/Regrouper
- " " " habitations chefs et s/chefs de la page 48 voir
page 10 R.A/A.I.M.O.
-Pour tous les autres renseignements : ne pas se casser la tête.

CHEFFERIE DE
INTARA YA.

Nom, prénoms, âge	Profession	Nom du père	Nom de la mère	Résidence
		s'il est con-		Colline
		nu		S/Chef-
				ferie
Izina lye, ily'ubu-	Akora iki?	Se yitwa nde	Izina lya nyi-	Umusozi
kristu, imyaka		(niba azwi)	na	"
amaze				

INVENTAIRES DANS LES CHEFFERIES.CHEFFERIE DE

Liste de tous les immeubles
de la chefferie.Liste correspondante des meubles
se trouvant dans les bâtiments
ci-contre (en français s.v.p.)

INVENTAIRE DU MATERIEL (Doit correspondre au livre des inventaires du Comptable ce livre doit être à jour, préalablement.-)

CHEFFERIE DE

1.- Arrache-clous	35.- Pioches
2.- Arrosoire	36.- Pincés
3.- Ballets - brosses	37.- Rabots
4.- Barres à mines	38.- Scie de long
5.- Brosses à peindre (pinceaux)	39.- Scie St. Joseph
6.- Brouettes	40.- Scie à tronçonner
7.- Burins	41.- Serrures
8.- Charnières	42.- Tournevis
9.- Couteaux-mastic (mastic)	43.- Truelles
10.- Ciseaux à bois	44.- Papier de verre
11.- Crayons menuisier	45.- Villebrequin
12.- Clef anglaise	46.- Herminette
13.- Equerre en bois	47.- Karais
14.- Equerre en fer	48.- Mètre
15.- Eteaux	49.- Flanques-routes
16.- Faucilles	50.- Moules à briques
17.- Fers à rejointoyer	51.- Meules à tuiles
18.- Verroux ordinaires	52.- Ceintres
19.- Hanches	53.- Lattes
20.- Houes	54.- Nivelotte
21.- Jeux lettres	55.- Tenaille
22.- Jeux chiffres	56.- Trusquin
23.- Vis - paquets	57.- Rape
24.- Lames scie métaux	58.- Enclume
25.- Lampe tempête	59.- Réveil matin
26.- Limes	60.- Tondeuse à gazon
27.- Hachettes	61.- Cadenas
28.- Marteaux	62.- Planches
29.- Masses	63.- Ciment
30.- Mèches pour villebrequin	64.- Chaux blanche
31.- Meule émary	65.- Chaux grise
32.- Niveaux d'eau	66.-
33.- Pelles	67.-
34.- Peson	68.-

INVENTAIRE DU MATERIEL (Doit correspondre au livre des inventaires du comptable ce livre doit être à jour, préalablement.)

NOTE: Etablir au 1.10.1954.

Renseigner tous les outils

Profiter de l'occasion pour faire un inventaire complet de tout l'outillage (Macon, menuisiers, cantonniers, etc.)

Cet inventaire doit être signé par le chef et le responsable du magasin matériel.

Le matériel usagé sera renvoyé au Territoire pour être échangé contre du neuf.

Si du matériel manque, le chef doit dresser un P.V. de déficit et établir les responsabilités.

1.-	Arrière-banc	1.-	Arrière-banc
2.-	Belleval - Process	2.-	Belleval - Process
3.-	Belleval - Process	3.-	Belleval - Process
4.-	Belleval - Process	4.-	Belleval - Process
5.-	Belleval - Process	5.-	Belleval - Process
6.-	Belleval - Process	6.-	Belleval - Process
7.-	Belleval - Process	7.-	Belleval - Process
8.-	Belleval - Process	8.-	Belleval - Process
9.-	Belleval - Process	9.-	Belleval - Process
10.-	Belleval - Process	10.-	Belleval - Process
11.-	Belleval - Process	11.-	Belleval - Process
12.-	Belleval - Process	12.-	Belleval - Process
13.-	Belleval - Process	13.-	Belleval - Process
14.-	Belleval - Process	14.-	Belleval - Process
15.-	Belleval - Process	15.-	Belleval - Process
16.-	Belleval - Process	16.-	Belleval - Process
17.-	Belleval - Process	17.-	Belleval - Process
18.-	Belleval - Process	18.-	Belleval - Process
19.-	Belleval - Process	19.-	Belleval - Process
20.-	Belleval - Process	20.-	Belleval - Process
21.-	Belleval - Process	21.-	Belleval - Process
22.-	Belleval - Process	22.-	Belleval - Process
23.-	Belleval - Process	23.-	Belleval - Process
24.-	Belleval - Process	24.-	Belleval - Process
25.-	Belleval - Process	25.-	Belleval - Process
26.-	Belleval - Process	26.-	Belleval - Process
27.-	Belleval - Process	27.-	Belleval - Process
28.-	Belleval - Process	28.-	Belleval - Process
29.-	Belleval - Process	29.-	Belleval - Process
30.-	Belleval - Process	30.-	Belleval - Process
31.-	Belleval - Process	31.-	Belleval - Process
32.-	Belleval - Process	32.-	Belleval - Process
33.-	Belleval - Process	33.-	Belleval - Process
34.-	Belleval - Process	34.-	Belleval - Process

chef de poste

[illegible]

chef de poste

4°/ Habitations.....etc.

Cité indigène de Ruhengeri.

Parcelles existant à la C.I.

Construites		en matériaux	définitifs :
avant 1954.		" "	provisoires :

Construites		" "	définitifs :
en 1954		" "	provisoires :

En construc-		" "	définitifs :
tion au		" "	provisoires :
31.12.1954		" "	

NOTE: En ce qui concerne la cité, le Fonds d'Avance n'est pas intervenu / Il n'y a pas de sous-chef ni de notables / ...etc
Pour les autres renseignements voir renseignements verbaux de Suedi.